

**RELEVÉ DES DÉCISIONS ISSUES DE LA 3^{ème} SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNÉE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de Cotonou, réuni en sa troisième session ordinaire de l'année 2019, les **25, 26 et 27 septembre 2019** a, après examen des points inscrits à l'ordre du jour :

1. Adopté les rapports d'activités du 3^{ème} trimestre des Commissions Permanentes du Conseil municipal ;

2. Élu au poste de Chef du 10^{ème} Arrondissement de la Commune de Cotonou Madame **KANHONOU Monique** ;

- Adopté deux (02) projets FADeC Agriculture 2019 dans la Commune de Cotonou : le projet de construction d'un site de compostage dans le 8^{ème} Arrondissement (quartier GBEDAGBA) et le projet de réhabilitation des hangars dans le marché aux fruits de Cadjèhoun dans le 11^{ème} arrondissement ;

3. Autorisé le Maire à allouer des avantages au profit des agents émargeant sur un autre budget et exerçant une fonction communale ;

4. Autorisé, la prise en compte, par le troisième collectif budgétaire 2019, d'une ressource additionnelle de francs CFA **cinq millions trois cent quarante-neuf mille six cent soixante-neuf (5 349 669)**, représentant la dotation complémentaire FADeC affecté Agriculture gestion 2019 ;

5. Autorisé l'institution des frais de maintien d'ordre au profit des acteurs de la sécurité sur l'étendue du territoire de la Commune de Cotonou.

:

Fait à Cotonou, le 27 septembre 2019

La Secrétaire de Séance,

**Le Président du Conseil,
Maire par Intérim**

Christiane Solange SONGBE
Epouse CAPO-CHICHI

Isidore GNONLONFOUN

